



Les personnes de 55 ans et plus accueillies dans un établissement médico-social pour adultes handicapés

Globalement en 2010, en France métropolitaine et dans les DOM, 12,4% des adultes accueillis dans un établissement médico-social sont âgés d'au moins 55 ans, soit environ 27 000 personnes sur les 218 000 qui ont été recensées par l'enquête ES (voir encadré) ci-contre.

Selon la catégorie d'établissement, ce phénomène est plus ou moins marqué. Par rapport à 2006, cette population a connu une progression très sensible, elle ne représentait alors que 8,8 % du public accueilli, soit 19 000 personnes. On peut donc dénombrer plus de 40% de situations supplémentaires en 4 ans.

Les données présentées dans ce 4 pages sont issues de l'enquête ES-Handicap

L'enquête conduite par le DREES auprès des établissements et services pour personnes handicapées est une enquête exhaustive qui permet, tous les 4 ans, de dresser un bilan de leur activité et de décrire les principales caractéristiques des personnes accueillies ainsi que du personnel. En 2010, dernière édition de ES handicap, le taux de participation des établissements pour adultes a été excellent et s'élève à 96 %.

L'enquête ES constitue un outil d'aide à la planification des places dans les structures médico-sociales (pour l'État, les collectivités locales, les structures gestionnaires, etc.) en décrivant, au moins quantitativement, les moyens mis en œuvre et les besoins couverts par ce système de prise en charge.

Définition d'une personne handicapée vieillissante par la CNSA :

Une personne handicapée vieillissante est une personne qui a entamé ou connu sa situation de handicap, quelle qu'en soit la nature ou la cause, avant de connaître par surcroît les effets du vieillissement. Ces effets consistent, plus ou moins tardivement en fonction des personnes, en l'apparition simultanée :

- d'une baisse supplémentaire des capacités fonctionnelles déjà altérées du fait du handicap,
- d'une augmentation du taux de survenue des maladies liées à l'âge, maladies dégénératives et maladies métaboliques, pouvant aggraver les altérations de fonction déjà présentes ou en occasionner de nouvelles,
- mais aussi d'une évolution de leurs attentes dans le cadre d'une nouvelle étape de vie, sachant que les modalités d'expression de ces attentes seront très variables en fonction des personnes et de la situation de handicap dans laquelle elles se trouvent.

La CNSA indique que le critère âge n'a d'intérêt que s'il est abordé en termes de population mais que des nombreuses études évoquent l'âge de 40 ans comme le début du processus de vieillissement.

Les FAM, dont beaucoup ont été créés pour prendre en compte les nouveaux besoins liés à l'avancée en âge des résidents des foyers occupationnels, sont les plus concernés par ce vieillissement, le quart de leurs usagers a au moins 55 ans.

ESAT : établissement et service d'aide par le travail

FO : foyer occupationnel/de vie

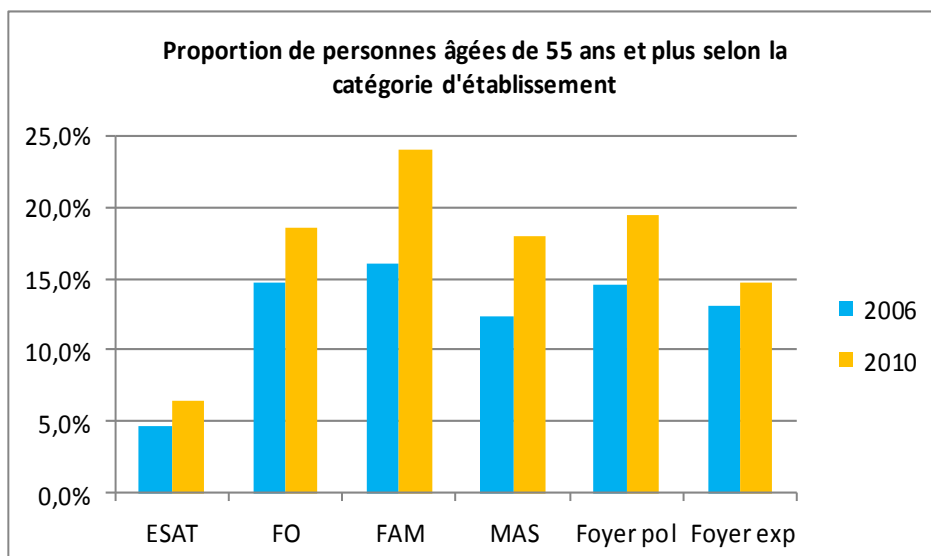
FAM : foyer d'accueil médicalisé

MAS : maison d'accueil spécialisée

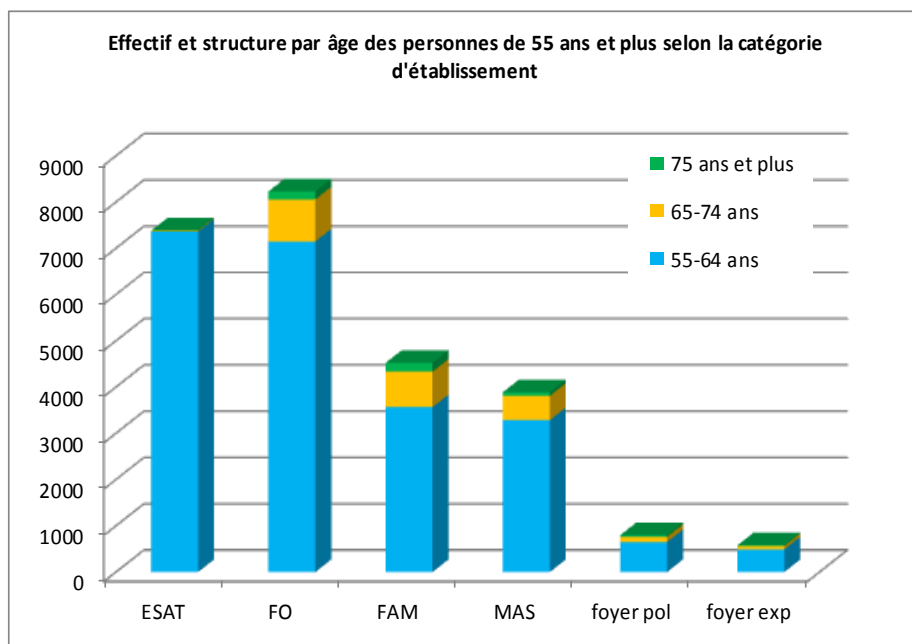
Foyer polyvalent : établissement ayant plusieurs autorisations comme FO+FAM ou FO+ foyer hébergement

Foyer expérimental : structure mettant en place de nouvelles formes de prise en charge

Une population en progression dans tous les types d'établissements



Structure par sexe et âge



Les hommes sont légèrement majoritaires parmi ces personnes handicapées de 55 ans et plus et représentent 55 % des effectifs. Cette proportion est toutefois inférieure à celle observée pour l'ensemble des usagers des ces établissements qui s'élève 58 %, tous âges confondus. L'avantage féminin en matière de longévité est donc aussi vérifié pour la population handicapée. Seuls les ESAT voient la part des hommes augmenter au-delà de 55 ans. L'effet génération est probablement en cause : des projets d'activité professionnelle ayant dû être moins souvent proposés, il y a plus de 30 ans, aux femmes arrivant à cette époque à l'âge adulte.

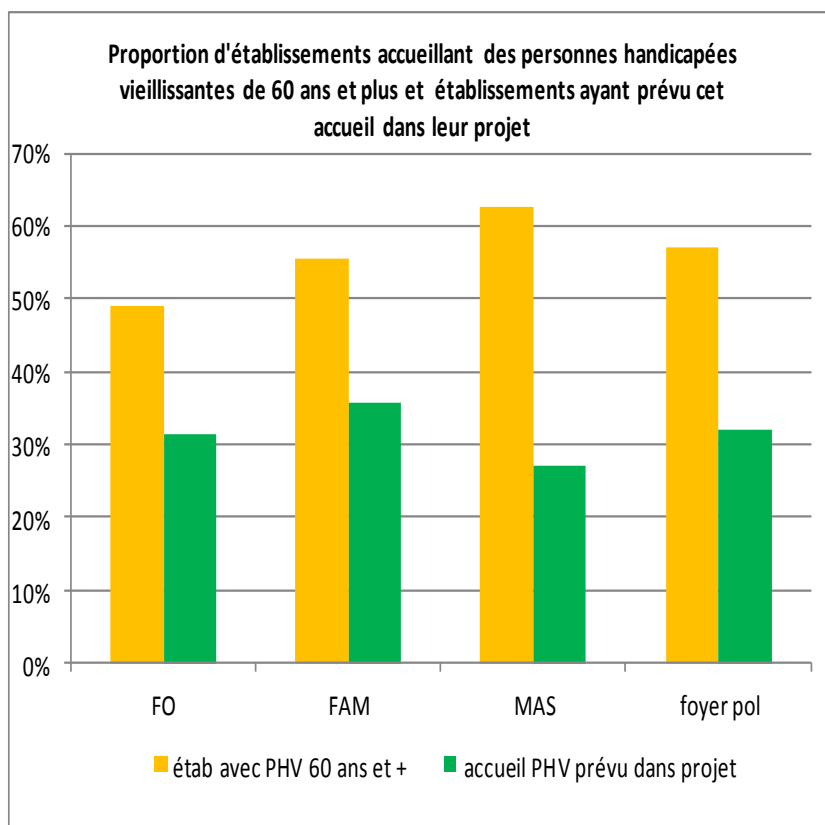
Globalement, 11% des personnes âgées de 55 ans et plus ont déjà atteint ou dépassé l'âge de 65 ans. Cette proportion atteint même 21% dans les FAM. Le vieillissement des personnes handicapées s'amplifie sur ces tranches d'âge les

plus élevées et va se poursuivre dans les années à venir compte tenu des effectifs des personnes âgées de 50 à 54 ans importants dans toutes les catégories d'établissements (12 à 13% des effectifs).

Les sections spécifiques pour personnes handicapées vieillissantes

La dernière édition de l'enquête ES a introduit une nouvelle question portant sur l'accueil des personnes handicapées vieillissantes. Est ainsi interrogée la présence effective de personnes d'au moins 60 ans au jour de l'enquête. Plus de la moitié des établissements assurant l'hébergement (avec ou sans soins) sont concernés par cet accueil et reçoivent au moins une personne ayant atteint ou dépassé cet âge.

Par contre à la question « L'accueil des personnes handicapées vieillissantes de 60 ans est-il inscrit dans le projet de la structure ? » seul le tiers d'entre elles ont répondu oui. Cet écart est préoccupant et montre que l'avancée en âge des résidents de ces établissements n'a pas toujours été anticipée. Certes, pour une partie des structures concernées, il n'y a qu'un petit nombre de personnes de 60 ans plus présentes. Néanmoins, il est primordial qu'une réflexion puisse s'instaurer dans ces établissements, qui restent des lieux de vie, afin d'identifier les nouveaux besoins des résidents et d'adapter le projet institutionnel pour les prendre en compte.



Pathologies, déficiences et incapacités

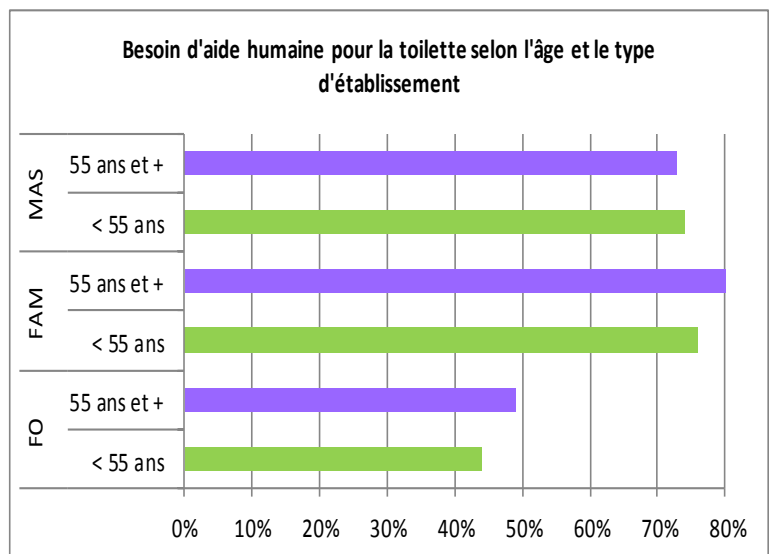
	ESAT		FO		FAM		MAS	
	Tous usagers	55 ans et plus	Tous usagers	55 ans et plus	Tous usagers	55 ans et plus	Tous usagers	55 ans et plus
Autisme, TED, psychose infantile	13%	11%	26%	20%	28%	18%	24%	21%
Autres psychoses	12%	10%	10%	17%	10%	15%	3%	6%
Trisomie	8%	4%	18%	9%	9%	9%	8%	7%
Accidents périnataux	8%	8%	12%	10%	17%	13%	25%	18%
Trauma crânien	3%	4%	4%	5%	11%	12%	10%	13%
Pathologie génétique	3%	2%	4%	3%	3%	5%	7%	5%
Autres pathologies	20%	23%	16%	20%	15%	19%	17%	19%
Pathologie inconnue	34%	36%	11%	16%	5%	10%	10%	8%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Au moins 2 déficiences	42%	44%	63%	62%	72%	73%	69%	71%

Les indicateurs et classifications utilisés par l'enquête ES ne permettent de mettre en exergue, de façon évidente, des spécificités liées à l'âge. Les différences qui apparaissent entre les usagers sont, par contre, importantes en fonction du cadre de prise en charge.

En termes de pathologie, les troubles du spectre autistique sont moins représentés chez les 55 ans et plus, probablement en raison du manque de connaissance de ces troubles au moment où le diagnostic a été posé pour ce public.

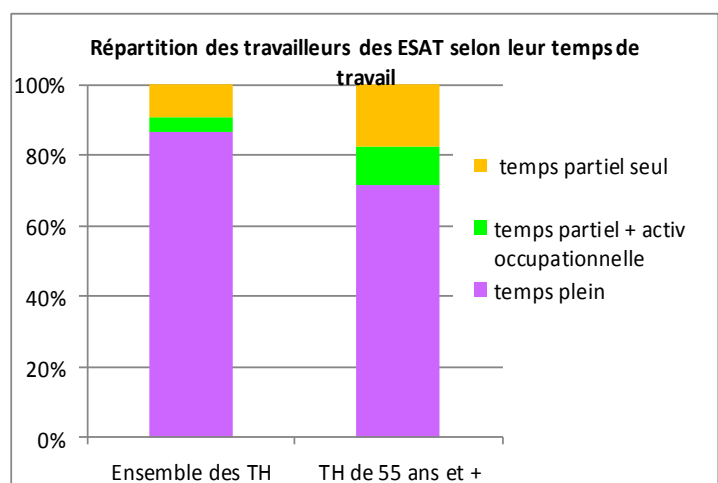
Par ailleurs, pour ce public plus âgé, la méconnaissance de la pathologie à l'origine du handicap (ou l'absence d'information à ce sujet) est un peu plus fréquente.

Il n'existe pas, en revanche de différences notables, sur le nombre de déficiences recensées en fonction de l'âge.

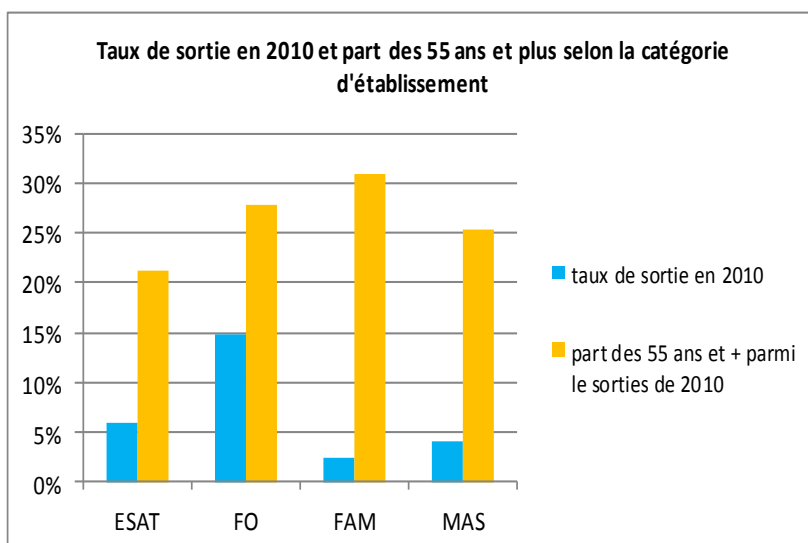


Les travailleurs des ESAT

Globalement, 15 % des travailleurs handicapés des ESAT exercent leur activité professionnelle à temps partiel. Cette modalité est deux fois plus souvent mise en œuvre pour les travailleurs de 55 ans et plus pour tenir compte de leur plus grande fatigabilité et, peut-être aussi, de leur baisse de motivation face à des tâches souvent répétitives. Par rapport à 2006, on note une légère augmentation de cette pratique qui concernaient à l'époque 11 % des travailleurs. Pour plus de 60 % des travailleurs concernés, aucune activité n'est proposée sur le temps libéré par ce passage à temps partiel.



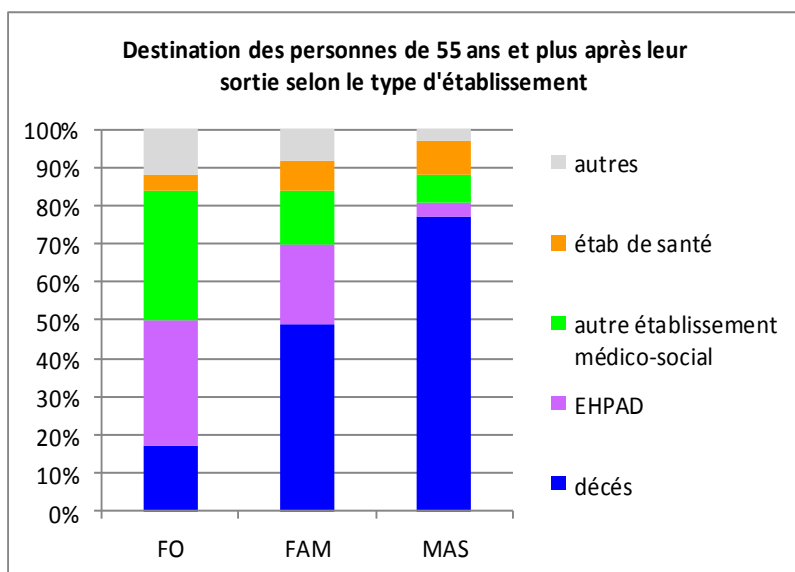
Les sorties des personnes de 55 ans et plus des établissements médico-sociaux



Les taux de sortie annuels des établissements médico-sociaux sont relativement faibles, surtout en FAM ou en MAS. Les personnes de 55 ans et plus représentent 20 à 30 % de ces sorties définitives.

Dans les ESAT, au moment où se réalise la sortie, le taux de travailleurs à temps partiel atteignait, en 2010, 38 %, un taux supérieur à la moyenne de l'ensemble des 55 ans et plus dans ces établissements, montrant que les dernières années d'activité nécessitent des aménagements particuliers. De la même manière, ces travailleurs à temps partiel en fin de carrière bénéficient un peu plus souvent que les autres d'activités occupationnelles sur leur temps libéré (42 %).

Au sortir des ESAT, les anciens travailleurs qui vivaient dans un domicile privé, seuls ou en famille (soit 53 %) conservent ce mode de vie à plus de 80 %. De leur côté, les travailleurs qui résidaient en foyer d'hébergement continuent à y habiter après leur sortie pour 28 % ou sont réorientés vers un autre type d'hébergement médico-social, soit pour adultes handicapés (pour 28 %, essentiellement vers un foyer de vie) soit pour personnes âgées (pour 25 %).



Pour les personnes sortant de foyers de vie après 55 ans, l'EHPAD est une solution relativement fréquemment retenue : dans un cas sur trois, soit aussi souvent que les réorientations vers un autre établissement médico-social. (majoritairement, un FAM ou une MAS).

Pour la moitié des usagers des FAM et les trois quarts de ceux des MAS, la prise en charge a été assurée jusqu'à leur décès. Ces structures médicalisées sont donc régulièrement confrontées à l'accompagnement des fins de vie.

La réorientation vers un établissement de santé est le choix le plus souvent fait pour les sortants de MAS (hormis donc les décès).

Pour les personnes quittant un FAM, c'est l'EHPAD qui constitue le choix privilégié.

Eléments sur les sorties des 55 ans et plus

	ESAT	FO	FAM	MAS
Durée moyenne séjour	26,2 ans	14,4 ans	11,5 ans	10,1 ans
% séjours durée supérieure à 20 ans	70%	26%	18%	15%
Âge moyen au décès des 55 ans et +	-	-	62 ans	61 ans

Sources :

Makdessi Y., Mainguené A. « Etablissements pour adultes handicapés - Résultats ES 2006 », *Document de travail*, série statistiques, DREES, n° 141 et 142, janvier 2010
 Mordier B. « L'accueil des adultes handicapés dans les établissements et services médico-sociaux en 2010 », *Etudes et résultats*, DREES, n° 833, février 2013
 Makdessi Y., Mordier B., « Etablissements pour adultes handicapés - Résultats ES 2010 », *Document de travail*, série statistiques, DREES, n° 180, mai 2013
 Aide à l'adaptation et à la planification de l'offre médico-sociale en faveur des personnes handicapées vieillissantes, *Dossier technique*, CNSA, octobre 2010.